

Projet du 16.12.2019

**Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude
en vue de la réalisation de la seconde étape
de la planification pénitentiaire 2016–2026**

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –

Modifié(s): –

Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu le message 2019-DSJ-180 du Conseil d'Etat du 16 décembre 2019;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Un crédit d'étude de 1,8 million de francs est ouvert auprès de l'Administration des finances pour le financement des études préparatoires en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016–2026.

Art. 2

¹ Les crédits de paiement nécessaires seront portés aux budgets financiers annuels du Service des bâtiments, sous la rubrique EBEL-3365/5040.000, et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Art. 3

¹ Les dépenses relatives aux études préparatoires seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 LFE.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

Il entre en vigueur immédiatement.

[Signatures]